

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi**  
**12 janvier 2024**  
**(01)**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire, située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, vendredi 12 Janvier 2024 à 19 h 00 sous la présidence de madame Isabelle Parent, mairesse

**Sont présents :** Mme Isabelle Perreault, mairesse  
M. Bertrand Taillefer, siège # 2  
Mme Lucie Vignola, siège # 3  
Mme Chantale Perreault, siège # 5  
M. Jacques Bourassa, siège # 6

**Sont absents :** Mme Julie-Anne Cousineau, siège # 1  
M. André Lafrenière, siège # 4

**Public :** 11 personnes

**1. Ouverture de la séance**

Madame Isabelle Parent, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Martine Bélanger agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 00.

**24-001**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu le projet d'ordre du jour,

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'ordre du jour est disponible au public;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'ordre du jour est disponible sur le site Internet de la municipalité dans les précédents les séances du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-002**

**3. Adoption des procès-verbaux du 8 et du 15 décembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du 8 et 15 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 8  
et 15 décembre 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **4. Rapport de correspondance et autres rapports**

4.1 La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 décembre 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande de la présidente.

4.2 En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et greffière-trésorière certifie qu'aucune déclaration n'a été inscrite par un membre du conseil au Registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour l'année 2023. Le Registre est inclus en annexe.

Un membre du conseil doit déclarer tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité et qui excède la valeur fixée par le Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus.

#### **5. Dépôt du rapport financier**

24-003

#### **6. Adoption des comptes à payer au montant de 85 480.24 \$**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu que la liste des comptes à payer au montant de 85 480.24 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

16600	Excavation Pigeon	62 022.37\$
16601	9405-3709 Québec Inc. page 1	-----
16602	9405-3709 Québec Inc. page 2	2 350.57\$
16603	Abattage d'arbres Charbonneau	747.34\$
16604	Autos et camions Danny Lévesque	167.29\$
16605	AEBI Schmidt Canada Inc.	103.14\$
16606	Alexis St-Georges	13.80\$
16607	Améric 125 Inc.	114.98\$
16608	André Robillard	1 510.76\$
16609	Martine Bélanger	41.25\$
16610	France Blouin	181.78\$
16611	Bruneau Électrique Inc.	5 907.58\$
16612	C.A.U.C.A.	862.31\$
16613	Centre de liquidation Raynat Inc.	76.34\$
16614	CIL/Orion	624.73\$

16615	Clément & Frère	1 739.60\$
16616	Cloudi Communications	177.29\$
16617	CMP Mayer Inc.	8 071.24\$
16618	Dallaire médical Inc.	3 207.80\$
16619	Les entreprises Jo-He Enr.	229.95\$
16620	Eurofins Environnex	394.95\$
16621	Équipement SH	1 517.64\$
16622	F.D. Jul Inc.	148.09\$
16623	Fédération Québécoise des municipalités	220.50\$
16624	Félix Sécurité Inc.	1 185.39\$
16625	Lisa-Marie Fiore	60.18\$
16626	Loïc Fiore	15.00\$
16627	Centre Formation Ligne de Vie	488.64\$
16628	Formation prévention Secours	54.06\$
16629	Les Sables Fournel & Fils Inc.	1 972.94\$
16630	Gestion Marco Desrosiers Inc.	1 525.43\$
16631	Le group Harnois	1 902.18\$
16632	Guy Maisonneuve	8 527.69\$
16633	Alimentation Patrice Tellier Inc.	119.80\$
16634	Journal Altitude 1350	373.69\$
16635	J.P.Racette Inc.	298.25\$
16636	L'atelier Urbain Inc.	891.06\$
16637	Benoît Lagacé	1 864.82\$
16638	L'Entre-Jeux Inc.	2 378.10\$
16639	Librairie Martin Inc.	631.30\$
16640	Linde Canada Inc.	343.15\$
16641	Liquidation 125 plus	120.88\$
16642	L&M Uniforme Inc.	7 099.70\$
16643	Martech	55.19\$
16644	Mecan Expert	464.50\$
16645	Messer Canada Inc.	72.18\$
16646	Virginie Michauville	32.65\$
16647	Michelin North America	2 165.10\$
16648	Municipalité de Chertsey	228.80\$
16649	Municipalité d'Entrelacs	302.83\$
16650	Paysanord	574.88\$
16651	Karine Pelletier	74.67\$
16652	La petite mission Inc.	39.00\$
16653	Pétrole Pagé Inc.	6 292.74\$
16654	Protection Incendie Sylvain Tremblay	806.20\$
16655	P.G. Solutions Inc.	1 079.53\$
16656	Publicité JL	1 425.12\$
16657	R.M. Leduc & Cie Inc.	432.46\$
16658	Refait-Toît	1 747.62\$
16659	Remorques des Monts	99.66\$
16660	Jonathan Ruffo	89.80\$
16661	Excavation Marcel Clark Inc.	254.38\$
16662	SEPAQ Parc du Mont-Tremblant	236.28\$
16663	Serrurier MRC Montcalm	120.73\$
16664	SRAD Communications	6 446.08\$
16665	Staples Professionnel Inc.	179.34\$
16666	Priorité StratJ	2 905.42\$
16667	Ent. Jean Valois & Fils Inc.	520.00\$
16668	Villemare pneus et mécanique	474.23\$
16669	Association des Directeurs	1 054.13\$
16670	COMBEQ	436.91\$
16671	Édilex	2 726.71\$

16672	Féd. Canadienne des Municipalités	528.65\$
16673	Féd. Québécoise des Municipalités	1 733.66\$
16674	FQM Assurances Inc.	51 547.19\$
16675	P.G. Solutions Inc.	23 315.78\$
16676	Jean-Bart Elie, Marcel Cyndia (remb.Tx)	1 831.84\$
16677	Bell Canada	121.18\$*
16678	Compo Recycle	82 901.09\$*
16679	EBI Environnement Inc.	3 036.56\$*
16680	Fonds d'information sur le Territoire	70.00\$*
16681	Juteau Ruel Inc.	1 041.33\$*
16682	L'Union-Vie	11 045.63\$*
16683	MRC de la Matawinie	24 291.11\$*
16684	Purolator Inc.	31.90\$*
16685	Rogers	171.89\$*
16686	Simpliciti	142.98\$*
16687	Société Canadienne Croix Rouge	180.00\$
16688	Manoir de la Rivière Dufresne	2 904.21\$*
16689	Simpliciti	214.95\$*

Adopté unanimement par les conseillers.

\* Total des Incompressibles : 125 972.83 \$

### Période de questions sur les finances

#### 7. Règlements et avis de motion

24-004

##### 7.1 Règlement de taxation 2024 [n/d R-185-2024]

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet de règlement ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2024 et le mode de versement, portant le numéro 185-2024, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par le conseiller Jacques Bourassa lors de cette même séance ordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2023;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu d'adopter le règlement ayant pour effet de décréter les taux et tarifs des taxes pour l'année 2024 et le mode de versements, lequel est identifié sous le numéro 185-2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

### Période de questions sur la réglementation

#### 8. Administration et ressources humaines

24-005

##### 8.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 219 200 \$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024 [n/d R-190]

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite emprunter par billets pour un montant total de 219 200 \$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
190	219 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 190, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola

Et résolu que le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	17 000 \$	
2026.	17 900 \$	
2027.	18 900 \$	
2028.	20 000 \$	
2029.	21 100 \$	(à payer en 2029)
2029.	124 300 \$	(à renouveler)

ATTENDU QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 190 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté unanimement par les conseillers.

8.2 Résolution d'adjudication – refinancement [n/d R-190]**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	11 janvier 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 janvier 2024
Montant :	219 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 janvier 2024, au montant de 219 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## 1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

17 000 \$	5,05000 %	2025
17 900 \$	4,75000 %	2026
18 900 \$	4,55000 %	2027
20 000 \$	4,45000 %	2028
145 400 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,45100

Coût réel : 4,89912 %

## 2 -CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU

17 000 \$	5,00000 %	2025
17 900 \$	5,00000 %	2026
18 900 \$	5,00000 %	2027
20 000 \$	5,00000 %	2028
145 400 \$	5,00000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,00000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2024 au montant de 219 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 190. Ces billets sont émis au prix de 98,45100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-007

**8.3 Employés et officiers de la municipalité [n/d 303-130]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu d'adopter la liste des salaires des employés-cadres, régimes de retraite des officiers incendie, de la municipalité, telle que déposée en annexe, ainsi que les frais inhérents (frais de déplacements et formations) pour l'année 2024. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-008

**8.4 Comités nominations [n/d 102-111]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu d'adopter la nomination des comités selon la liste déposée en annexe.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-009

**8.5 Séance du conseil 2024 – modification [n/d R-209]**

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, le conseil municipal tient les séances ordinaires du conseil les deuxièmes vendredis de chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE le choix de la tenue des séances était d'accroître la participation citoyenne et notamment la présence des villégiateurs;

CONSIDÉRANT QU' à la période de questions de la séance du 15 décembre 2023, des demandes de citoyen ont été faites au conseil pour modifier les journées des séances ordinaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite étudier et mettre de l'avant un processus permettant aux personnes qui ne peuvent assister aux séances de suivre les activités municipales et leur permettre de poser des questions;

Pour ces motifs

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 qui se tiendront le deuxième lundi du mois et qui débuteront à 19 h 00, à savoir;

12 février	13 mai	19 août (3 <sup>e</sup> lundi)	12 novembre (mardi)
11 mars	10 juin	9 septembre	9 décembre
8 avril	8 juillet	15 octobre (mardi)	

Que le conseil municipal demande à la directrice générale de regarder les différentes options afin de favoriser le suivi des activités municipales au cours des prochaines semaines.

Que la résolution portant le numéro 23-398 adoptée le 15 décembre 2023 est abrogée;

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-010**

**8.6 Aviseur légal – Mandat 2024 [n/d 401-133]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu de renouveler le forfait téléphonique de Maître Rino Soucy, avocat du cabinet DHC avocats, pour les services en droit municipal et du travail pour l'année 2024. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-011**

**8.7 Marché Authentique [n/d 802/112]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault

Et résolu d'accepte l'offre de service pour la gestion et coordination du Marché Authentique pour la saison 2024, à madame Caroline Charron de Passion Marchés au coût total de 7 500\$.

Que les dates du Marché Authentique soient et sont les suivantes;

- 29 juin 2024,
- 27 juillet 2024,
- 31 août 2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-012**

**8.8 Municipalités membres de Mobilités 125 – adhésion 2024 [n/d 601-000]**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service d'un forfait en conseil stratégique pour les municipalités situées dans l'axe de la route 125;

**CONSIDÉRANT QUE** ce forfait permet d'assurer l'avancement de dossiers particuliers tout en assurant un soutien aux départements de communication des municipalités membres de Mobilité 125;

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola



Et résolu de renouveler l'abonnement pour l'année 2024 au coût mensuel de 31\$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-013                    8.9        Fédération québécoise des municipalités – adhésion 2024 [n/d 114-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu d'autoriser l'adhésion 2024 au montant de 1 507,86 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-014                    8.10        Fédération canadienne des municipalités – adhésion 2024 [n/d 114-100]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu d'autoriser l'adhésion 2024-2025 au montant de 459,90 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-015                    8.11        FQM assurances – Renouvellement 2024 [n/d 106-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance pour l'année 2024 au montant total de 51 547,19\$. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-016                    8.12        PG Solution – Renouvellement 2024 [n/d 401-133]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu d'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications des logiciels de la suite PG Solution pour l'année 2024 au montant de total de 23 315,78\$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-017                    8.13        Édilex – Renouvellement 2024 [n/d 402-101]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu d'autoriser le renouvellement du logiciel Édilex pour la rédaction d'appel d'offres pour l'année 2024 au montant de 2 371.57 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-018                    8.14        Corporation des officiers municipaux de Québec (COMBEQ) [n/d 114-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu d'autoriser l'adhésion 2024 de monsieur Jean-Benoît Grégoire, directeur du service d'urbanisme, au montant de 380 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-019**                    **8.15**    **Association des directeurs municipaux (ADMQ) [n/d 114-100]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu d'autoriser l'adhésion 2024 de madame Martine Bélanger, directrice générale, au montant de 1 054,75\$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-020**                    **8.16**    **Employés municipaux – Démission [302-100]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu d'accepter la démission de Mme Joelle Cournoyer au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Que le conseil municipal la remercie chaleureusement pour ses quatre années de travail, son professionnalisme, sa loyauté et son dévouement à la municipalité et lui souhaite du succès dans ses nouveaux projets professionnels.

Adopté unanimement par les conseillers.

**24-021**                    **8.17**    **Employés municipaux – Démission [n/d 302-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu d'accepter la démission de M. Raymond Lavoie au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement.

Que le conseil municipal le remercie chaleureusement pour ses années de travail, son professionnalisme, sa loyauté et son dévouement à la municipalité et lui souhaite du succès dans ses nouveaux projets professionnels.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

**9.        Sécurité publique**  
(Rapport de Jacques Bourassa)

**24-022**                    **9.1**     **Croix-Rouge canadienne – Renouvellement entente 2024 [n/d 102-111]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu de renouveler l'entente de services aux sinistrés pour la somme de 180,00 \$ plus taxes. Cette dépense est prévue au budget courant.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la sécurité publique**

**10.      Travaux publics**  
(Rapport de André Lafrenière)

Aucun dossier

**Période de questions des travaux publics**

11. **Environnement et Hygiène du milieu**  
(Rapport de Chantale Perreault)

Aucun dossier

**Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

12. **Éducation, Famille, Aînés et loisirs**  
(Rapport de Julie-Anne Cousineau)

24-023

12.1 **Loisirs : autorisation des activités et du budget [n/d 802-100]**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs désire soumettre la *Programmation annuelle des activités*;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des activités et les dépenses reliées à celles-ci ne s'effectuent pas nécessairement de façon chronologique;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faciliter le travail du coordonnateur en loisirs et à la vie communautaire, il serait opportun d'autoriser la tenue de l'ensemble des activités et les budgets alloués pour chacune, tels que définis dans la présentation budgétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** des rencontres du comité Loisirs et culture sont prévues afin de suivre l'évolution du budget et qu'il sera revu en conséquence des résultats afin de respecter le budget global;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa

Et résolu d'autoriser l'ensemble des activités de la *Programmation annuelle des activités* ainsi que les dépenses prévues au budget de base de 45 000 \$ ajusté par les bénéfices ou pertes de chaque événement et par les revenus divers de 12 740 \$ qui proviendront de la vente de billets, vente d'alcool, commanditaires, etc., tels que présentés dans les prévisions budgétaires.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

13. **Aménagement, urbanisme**  
(Rapport de Bertrand Taillefer)

24-024

13.1 **Comité consultatif d'urbanisme – Démission [n/d 102-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer

Et résolu d'accepter la démission de madame Louise Ratelle au siège numéro 8 au comité consultatif d'urbanisme et accorde un vote de remerciement à Mme Ratelle qui s'est impliquée de nombreuses années au sein du comité.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-025

13.2 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination [n/d 102-111]

**Ayant un intérêt pécuniaire, le conseiller Bertrand Taillefer et la conseillère Chantale Perreault se retirent des délibérations du point 13.2**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu d'autoriser la nomination des personnes suivantes, au numéro de siège impair et, à participer aux réunions du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

- Siège # 1 Madame Chantale Perreault
- Siège # 3 Vacant
- Siège # 5 Monsieur Marc Benoit
- Siège # 7 Monsieur Félix Legault
- Siège # 9 Monsieur Roland Soucy

Et d'autoriser la nomination des personnes suivantes, au numéro de siège pair et, à participer aux réunions du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 :

- Siège # 2 Monsieur Bertrand Taillefer
- Siège # 4 Monsieur Robert Bourbeau
- Siège # 6 Madame Joelle Étienne
- Siège # 8 Vacant
- Siège # 10 Monsieur René Boutin

Étant donné la vacance à deux postes du comité, le conseil municipal ne souhaite pas aller en appel de candidatures pour le moment.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-026

13.3 Demande usage conditionnel # UC-2023-12 – 990, chemin de la Rivière

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'immeuble situé au 990, chemin de la Rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble se situe dans la zone VC-34;

**CONSIDÉRANT QUE** le critère 18 du règlement R-200 mentionnant qu'en tout temps lorsque la maison est louée, une personne responsable et résidente sur le territoire de la Municipalité devra s'assurer du respect de la réglementation municipale et devra pouvoir être rejointe par la Municipalité en cas de besoin;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
Et résolu d'accorder la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-027

13.4 **Demande usage conditionnel # UC-2023-13 – 2335, chemin des Hirondelles**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'immeuble situé au 2335, chemin des Hirondelles;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble se situe dans la zone VC-48;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme considère que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu d'accorder la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-028

13.5 **Demande usage conditionnel # UC-2023-14 – 2018, chemin du Boisé**

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont déposés une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'immeuble situé au 2018, chemin du Boisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble se situe dans la zone VD-11;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme considère que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola  
Et résolu d'accorder la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

24-029

**13.6 Demande usage conditionnel # UC-2023-13 – 2026, chemin du Boisé**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise l'immeuble situé au 2026, chemin du Boisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble se situe dans la zone VD-11;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme considère que la demande respecte les critères du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande;

**Madame la mairesse, Isabelle Parent, demande aux gens s'ils ont des commentaires avant que le conseil se prononce.**

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu d'accorder la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'Aménagement, Urbanisme**

**14. Promotion touristique et développement**  
(Rapport de Jacques Bourassa)

24-030

**14.1 Épisodes Norr 2024 [n/d 114-500]**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'aide financière a été déposée par les promoteurs de l'événement;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'édition 2024, un forfait avec 1 course a été ajoutée à la programmation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout du forfait d'une course permet la participation d'un plus grand nombre de citoyens de Notre-Dame-de-la-Merci;

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa  
Et résolu d'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'Épisode Norr pour la tenue de l'Édition 2024 qui aura lieu les 12, 13 et 14 juillet au Parc régional de la Forêt Ouareau. Cette dépense sera affectée au surplus accumulé non affecté.

Que cette aide financière est conditionnelle à la signature d'une entente de service pour l'utilisation du Service des incendies – division événementielle avec la Municipalité.

Adopté unanimement des conseillers

**Période de questions sur la promotion touristique et développement**

15. **Art et Culture**  
(Rapport de Lucie Vignola)

Aucun dossier

**Période de questions sur les arts et la culture**

**Période de questions d'ordre générale**

24-031

16. **Fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère le conseiller  
Et résolu de lever la présente séance. Il est 20 h 00

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 24-003, 24-005, 24-006, 24-007, 24-010, 24-011, 24-012, 24-013, 24-014, 24-015, 24-016, 24-017, 24-018, 24-019, 24-022, 24-030**

**Martine Bélanger, Directrice générale**

\*\*\*\*\*

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière**